



V I V R E
MÉRIGNAC
e n 2050

Contribution du Conseil de Développement
de la Ville de Mérignac
à la mission prospective Bordeaux Métropole 2050



Mérignac

REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur le Maire pour sa confiance et son soutien.

Nous remercions également Alain Charrier pour son aide.

Nous adressons aussi nos remerciements à Stéphane Castéran, Colette Barbeau et Pascal Delanchy des services de la Ville de Mérignac pour leur soutien technique et logistique.

Enfin, merci au C2D pour son aide au lancement de la démarche.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Editorial	4
Le contexte de la démarche	
Mérignac 2050	5
- Zoom sur le conseil de développement de Mérignac	5
- 3 Thèmes de réflexion pour imaginer Mérignac en 2050	6
- La démarche de concertation	6
- Les chiffres clefs de la démarche	7
D'où viendront les tomates que nous mangerons demain ?	8
- Le regard des experts	8
- Les objectifs identifiés par les participants	9
Comment habiterons-nous demain ?	13
- Le regard des experts	13
- Les objectifs identifiés par les participants	14
Comment grandiront nos petits-enfants ?	17
- Le regard des experts	17
- Les objectifs identifiés par les participants	18
Synthèse de la démarche	
Mérignac 2050	22



ÉDITORIAL



5 mois, 4 ateliers et 2 réunions plénières : c'est le temps que la soixantaine de membres du Conseil de Développement a consacré à la réflexion sur Mérignac dans la Métropole en 2050.

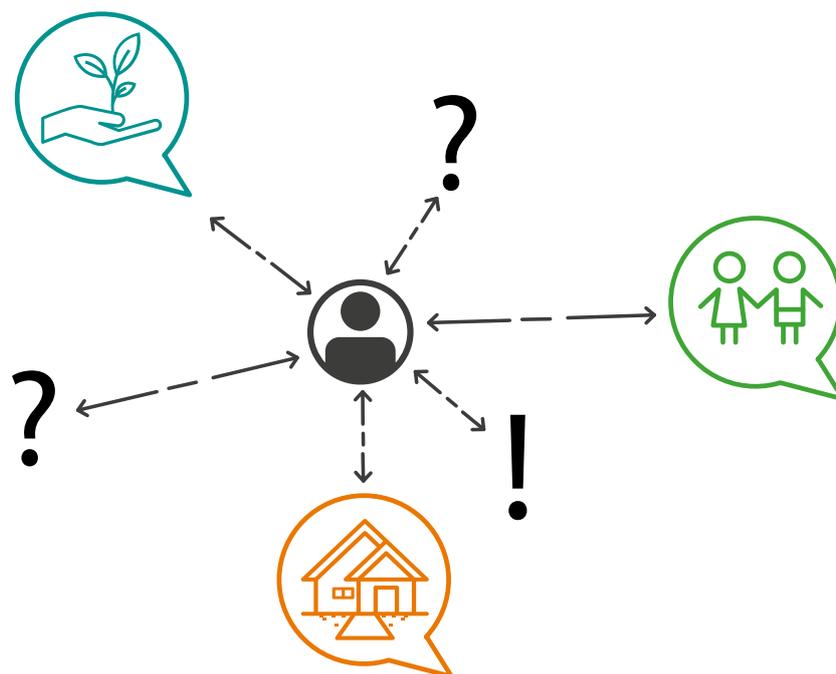
Ce document est la synthèse de nos anticipations et propositions, ce que nous appréhendons et ce dont nous avons envie, selon trois angles choisis ensemble :

- D'où viendront les tomates que nous mangerons ?
- Comment habiterons-nous ?
- Comment grandiront nos petits enfants ?

Le simple fait de réfléchir, pour chacun d'entre nous, à ce que nous souhaitons pour Mérignac dans la Métropole en 2050 nous responsabilise dans nos actes, nous fait prendre conscience que de nombreuses actions de notre quotidien peuvent avoir une influence. Réfléchir à 2050, c'est se demander comment dès aujourd'hui il est possible d'amorcer une dynamique pour aller dans la direction choisie. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé et vous confions cette contribution de citoyens mérignacais.

Amélie Bosset-Audoit

*Vice-présidente du Conseil de Développement
de la Ville de Mérignac*



#BM

2050

rêver
penser
agir



LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE MÉRIGNAC 2050

De février 2018 à mars 2019, Bordeaux Métropole lance une large campagne de concertation autour de la réflexion prospective Bordeaux Métropole 2050. Cet exercice de projection a pour objectif d'interroger sur la question suivante : dans quelle ville, dans quelle métropole aimerions-nous vivre demain ?

Dans un contexte de grands défis démographiques, écologiques et technologiques, le projet 2050 ambitionne de mettre à disposition des politiques publiques une boîte à idées pour identifier les priorités de demain et préparer, dès aujourd'hui, la construction d'un avenir choisi et non subi.

Dans le cadre de cette démarche métropolitaine, la Ville de Mérignac a souhaité engager une réflexion centrée sur son territoire et contribuer ainsi au travail collectif, mobilisant différents acteurs. Dans le cadre de la participation citoyenne, elle a choisi de saisir le Conseil de Développement de la Ville sur cet enjeu.



ZOOM SUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MÉRIGNAC

Issu d'une démarche volontariste de la Ville, le Conseil de Développement est un organisme consultatif, force de propositions dans tous les domaines de la vie quotidienne mérignacaise. Il favorise la démocratie de proximité, la concertation et l'implication des Mérignacais dans leur ville.

La présidence est assurée par le Maire. Il désigne un Vice-président. Le Conseil de Développement se compose de 60 membres permanents mandatés pour une durée de deux ans :

- 20 représentants sont issus des conseils de quartier (soit deux par conseil de quartier) ;
- 20 personnes qualifiées sont désignées par le Maire et reflètent la diversité de la société mérignacaise (chefs d'entreprises, syndicalistes, associatifs, étudiants, etc.) ;
- 20 personnes tirées au sort sur les listes électorales

À ces 60 membres permanents s'ajoutent des groupes ressources, constitués d'habitants de Mérignac qui s'inscrivent pour participer aux thèmes de travail définis par le Conseil de Développement.



3 THÈMES DE RÉFLEXION POUR IMAGINER MÉRIGNAC EN 2050

Le Conseil de Développement a identifié trois thèmes structurants pour mener cette réflexion prospective :



D'où viendront les tomates que nous mangerons demain ?



Comment grandiront nos petits enfants ?



Comment habiterons-nous ?



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Entre les mois de mai et de septembre 2018, quatre ateliers de travail ont été menés avec les membres du Conseil de Développement de Mérignac et deux réunions plénières ont été organisées. Pour chaque atelier, les participants

étaient répartis dans trois salles différentes selon le thème choisi. Les groupes de travail sont restés les mêmes tout au long de la démarche afin de privilégier la progression de la réflexion.

Déroulement de la démarche de concertation



Imaginer le quotidien de 3 mérignacais aux profils différents en 2050 :

- Mario, étudiant malvoyant et diabétique
- Julien, père de famille en recherche d'emploi
- Karen, retraitée dynamique de 75 ans

Débattre sur les aspects positifs et négatifs de deux scénarios opposés pour 2050 :



Alimentation locale VS alimentation mondialisée ultra connectée



Enseignement égal pour tous VS enseignement à la carte



Étalement urbain VS densité urbaine

Partager, avec des experts, leur vision de Mérignac en 2050 et fixer des objectifs à atteindre :



Rachel Lagièrre, Conservatoire du goût



Didier Heintz, association NAVIR, Isabelle Depaire et Philippe Guillem, réseau Canopé



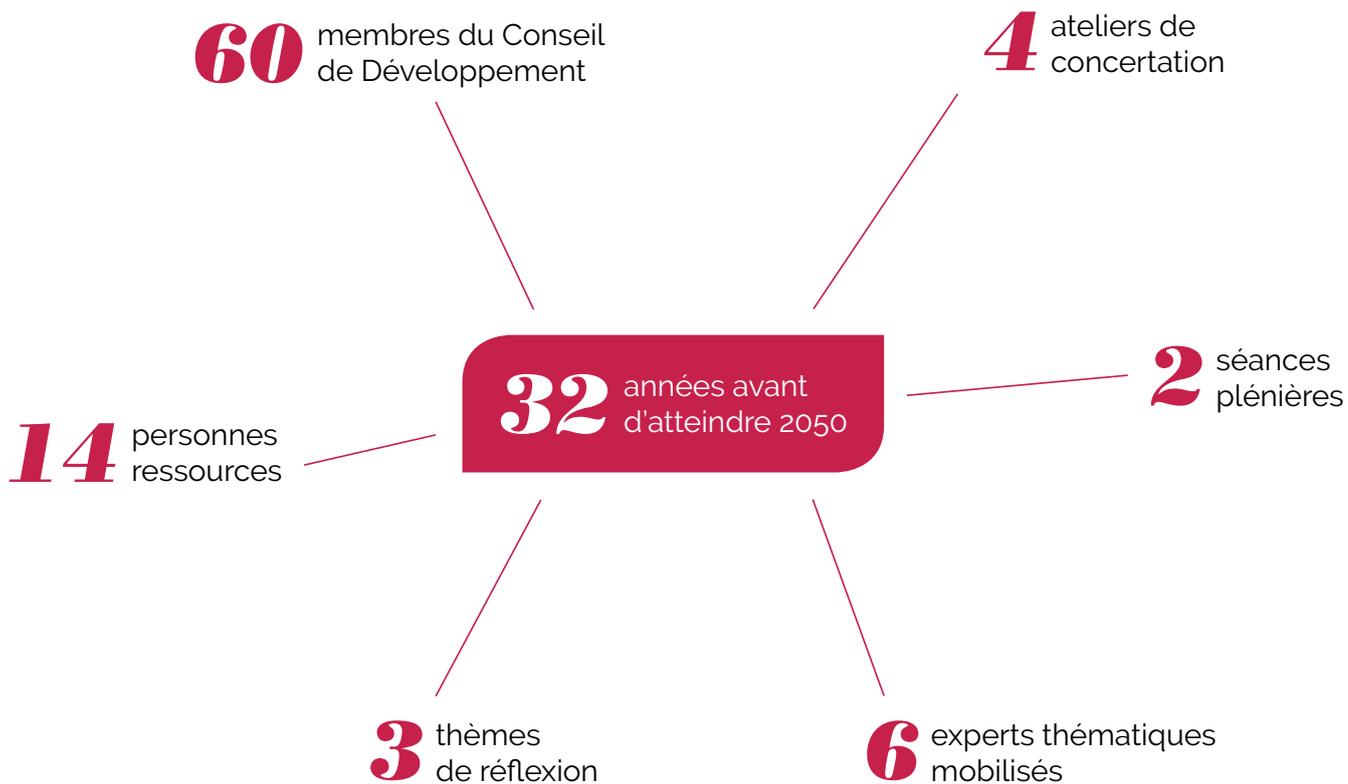
Fabien Pacault, SPL La Fab et Julien Costille, Clairtienne

Identifier les conditions de réussite à réunir pour atteindre ces objectifs et les organiser :

- Par ordre de priorité
- Dans le temps
- Dans l'espace



LES CHIFFRES CLEFS DE LA DÉMARCHE



D'OÙ VIENDRONT LES TOMATES QUE NOUS MANGERONS DEMAIN ?



Qu'est-ce que les Mérignacais trouveront demain dans leurs assiettes ? Comment seront cultivés les fruits et les légumes qui les nourriront ?

Pour répondre à ces questions, de nombreux sujets ont fait l'objet de débats en groupes de travail : l'évolution des modèles agricoles, l'agriculture urbaine, les circuits courts, les modes d'approvisionnement, la gestion de la ressource en eau, la santé, la traçabilité de nos aliments, la démocratisation du bio, le goût et l'éducation alimentaire.



LE REGARD DES EXPERTS



RACHEL LAGIÈRE, *porteuse du projet de Conservatoire du Goût en Aquitaine*

Rachel Lagièrre est **ingénieure agronome** de formation et possède également des compétences dans le domaine du maraîchage. Elle ambitionne de créer un **Conservatoire du goût** en Nouvelle-Aquitaine, à l'instar de la Bretagne. Elle souhaite valoriser le métier de paysan nourricier et défend les principes de **bon sens, de biodynamie et de permaculture**.

- Aujourd'hui trois grands modèles agricoles cohabitent : le conventionnel, le raisonné et le paysan. Le modèle dominant est celui de l'agriculture conventionnelle intensive et industrielle, répondant aux objectifs de la grande distribution.
- De plus en plus d'agriculteurs et de consommateurs s'orientent vers une alimentation et une production plus respectueuse de l'environnement et plus saine. On assiste à un développement des micro-fermes du côté des producteurs, et des consom'acteurs du côté de la population.

- La loi Agriculture et Alimentation, votée à l'Assemblée le 2 octobre, a pour objectif de rééquilibrer le rapport de force entre les agriculteurs et la grande distribution. Toutefois, certains estiment qu'elle ne va pas assez loin, notamment en raison du rejet de certains amendements tels que l'interdiction de diffuser des publicités pour l'alimentation transformée, facteur d'obésité chez les enfants.
- En 2050, plusieurs modèles continueront à coexister avec une agriculture de masse et une agriculture plus restreinte. Ainsi une alimentation à deux vitesses risque de renforcer les inégalités sociales.
- Les progrès scientifiques vont continuer à améliorer la connaissance des produits toxiques et de leurs effets sur la santé et les industries agro-alimentaires seront plus réactives.
- L'alimentation et l'agriculture questionnent autant l'innovation sociale et l'accompagnement au changement que l'innovation technologique, numérique ou scientifique.



FOCUS SUR LA QUESTION DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

L'enjeu de l'autosuffisance alimentaire a également été abordé et questionné dans le cadre des échanges. Selon les participants, si l'on considère qu'il faut compter environ 100m² par personne pour une autosuffisance alimentaire, soit 15% de la superficie communale de Mérignac (1.000 terrains de foot environ), il sera nécessaire d'anticiper l'impact sur le développement du territoire.

A également été soulevé le fait que ces données sont intéressantes dans les conditions d'alimentation actuelles.

Or, nous ne savons pas de quoi sera composée notre alimentation en 2050 : une alimentation à base d'insectes est moins consommatrice d'espace qu'une alimentation

à base de salades, et nos sources de protéines en 2050 seront peut-être radicalement différentes.

Actuellement, la Métropole serait capable de 3 jours d'autosuffisance alimentaire par an. Pour les participants, l'objectif n'est naturellement pas d'atteindre l'autosuffisance, mais de prendre conscience de cet aspect.

En outre, la notion d'autosuffisance alimentaire devra également dépasser, selon les participants, la simple limite communale, et se concevoir dans des circuits-courts au sein de la Métropole

LES OBJECTIFS IDENTIFIÉS PAR LES PARTICIPANTS



Objectif 1

Concevoir des systèmes de partage, de gestion et de traitement de l'eau dans une approche durable de la ressource

A

PRÉSERVER LES ECOSYSTEMES

- Gérer durablement les milieux aquatiques et préserver le fonctionnement naturel de ces écosystèmes à travers une approche écologique du stockage de l'eau pour sa consommation, la lutte contre les crues, le contrôle des prélèvements,...

B

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU CYCLE DE L'EAU ET DES BESOINS

- Améliorer la connaissance des cycles de l'eau et de leurs évolutions pour anticiper les sécheresses
- Mieux connaître les besoins en consommation d'eau pour mieux les répartir entre les usages
- Mettre en place des actions de sensibilisation et éventuellement de pénalisation sur le gaspillage de l'eau

C

AGIR À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

- Différencier l'usage de l'eau pour la consommation humaine et l'eau non potable pour l'irrigation
- Centraliser la gestion et la distribution de l'eau par un organisme neutre chargé de répartir la ressource entre les différents usagers en fonction de leurs besoins
- Privilégier les circuits-courts de traitement des eaux pluviales
- Adapter les types de cultures selon la pluviométrie
- Financer des recherches sur les résidus de produits polluants dans l'eau et adapter les systèmes de filtration
- Remettre à disposition des habitants de Mérignac des kits économiseurs d'eau



Objectif 2

Inciter les consommateurs à avoir un comportement responsable à travers une communication ciblée et des aides financières

A

COMPRENDRE ET INFORMER

- Définir ce qu'est une consommation responsable autour de 4 piliers : une alimentation biologique, de saison, locale et équitable
- Multiplier les actions de sensibilisation et d'information auprès des consommateurs
- Accompagner les habitants dans la prise de conscience et de responsabilité (apprendre à réaliser un jardin potager, soutien aux jardins partagés, concours de potagers sur le principe des concours de jardins fleuris...)

B

ADAPTER L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

- Généraliser les circuits-courts en limitant au maximum le nombre d'intermédiaires
- Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs
- Renforcer la transparence et les exigences des labels biologiques
- Récompenser les agriculteurs ayant de bonnes pratiques et financer localement des mesures incitatives
- Contraindre les agriculteurs privilégiant des modèles conventionnels et intensifs pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques
- Dépasser la simple limite communale et intégrer la notion d'autosuffisance alimentaire dans des circuits-courts au sein de la Métropole

C

ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LES CONSOMMATEURS

- Rendre accessible financièrement la consommation de produits bio, de saison, locaux et équitables
- Prévoir des mesures fiscales pour les consommateurs responsables

Objectif 3

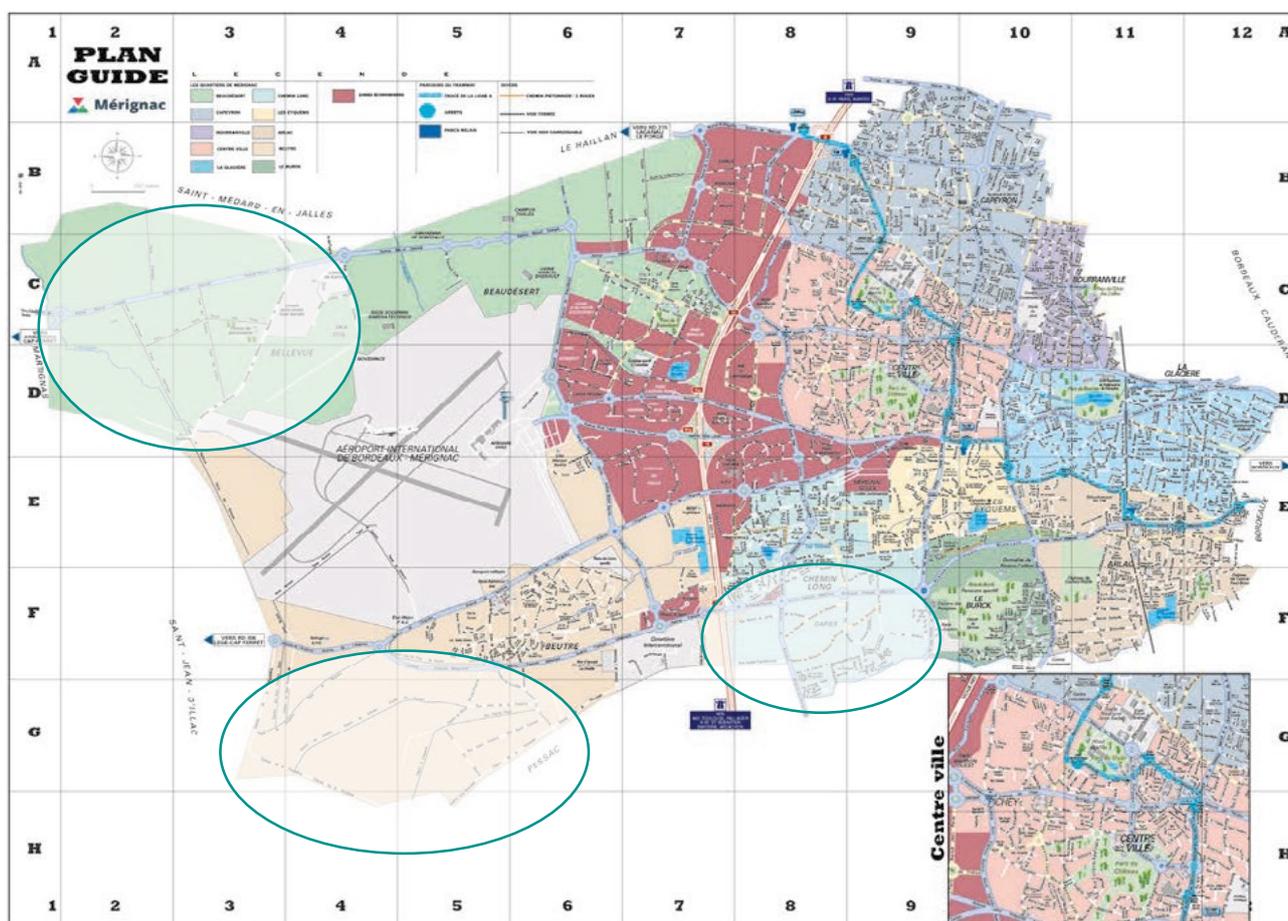
Planifier l'aménagement du territoire de manière à privilégier l'agriculture urbaine

A DIAGNOSTIQUER PUIS PLANIFIER

- Prendre en compte le bilan environnemental d'un site avant de définir son aménagement
- Améliorer la connaissance de la qualité agronomique des sols dans les zones actuellement non-urbanisées
- Anticiper la place que prendra la culture urbaine hors sol en 2050

B METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX MODÈLES D'AGRICULTURE URBAINE

- Ouvrir la réflexion au développement de nouveaux modes de production (ex : l'aquaponie)
- Mettre en place un procédé de bio-atténuation naturelle comme alternative aux traitements classiques des sites pollués
- Green field (zones vertes / sites vierges)
- Brown field (friches industrielles)



 Zones identifiées par les participants pour le développement de l'agriculture urbaine



Objectif 4

Renforcer la transparence des produits agricoles et mener des actions de sensibilisation sur le « bien manger », le gaspillage alimentaire, la santé, le goût,...

A

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DES HABITANTS

- Mettre en place des cours de cuisine à base de produits frais pour les habitants volontaires
- Multiplier les propositions de dégustation de produits « inconnus » ou « oubliés » sur les marchés et les moyennes surfaces : panais, salsifis
- Offrir des graines aux habitants (grainothèque, système d'échanges)
- Former les propriétaires à la réalisation de potagers dans leurs jardins
- Mettre en place des actions de pédagogie à destination des enfants pour impulser une culture du « bien manger » : concours ludiques, visites de jardins partagés et de potagers urbains...
- Sensibiliser le public à la politique du « zéro déchet » (réduction des emballages, compostage)

B

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Généraliser l'étiquetage des produits et le préciser
- Favoriser les circuits courts et les lieux de vente locaux : marchés, coopératives...
- Intégrer de la biodiversité végétale dans les parcs publics (plantes comestibles, ...)



COMMENT HABITERONS- NOUS DEMAIN ?



À quoi ressemblera la Ville de Mérignac en 2050 et dans quels types de logements vivrons-nous ? Quel urbanisme doit-on pratiquer aujourd'hui pour bâtir la ville de 2050 ? Comment passer de l'idéal pavillonnaire à un habitat durable ? Comment répondre aux besoins en logements tout en garantissant la qualité de vie à Mérignac ?

Pour répondre à ces questions, de nombreux sujets ont fait l'objet de débats en groupes de travail : l'urbanisme et le logement, la domotique, les nouveaux usages, les nouveaux modes de construire et d'habitat (habitat participatif, intergénérationnel...), etc.



LE REGARD DES EXPERTS



FABIEN PACAULT, Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole

Fabien Pacault travaille à la SPL La Fab, qui a été créée sous l'impulsion de Bordeaux Métropole afin de répondre aux besoins de logements autour des axes de

transports collectifs. Un certain nombre de ces projets sont situés à Mérignac (Mérignac Soleil, Mérignac Marne).



JULIEN COSTILLE, Clairsienne

Julien Costille travaille à Clairsienne, filiale d'Action Logement, qui est une Entreprise Sociale pour l'Habitat.

Depuis près de 60 ans, sa vocation est de proposer des logements au prix le plus juste possible, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à des lieux de vie de qualité en location sociale et en accession sociale ou en logements spécifiques.

- La **place de l'environnement** au sens large (nature, développement durable, énergie) dans l'habitat à l'horizon 2050 est à renforcer :
 - Il faut aller plus loin que les normes en vigueur et prendre en compte les **nouvelles énergies** ;
 - La **végétalisation** des opérations de logements collectifs est très bénéfique, notamment en termes de **régulation thermique** ;
 - Le pourcentage d'**espaces verts de pleine terre** dans les opérations de logements va dans le sens de la ville nature.

- Les **évolutions sociales** et les **nouveaux modes d'habiter** sont à intégrer aux réflexions urbaines pour 2050 :
 - Une **mixité sociale** souhaitable pour 2050 : le PLU de la Métropole permet d'assurer une mixité dans les opérations neuves par des quotas de logements locatifs sociaux et en accession ;
 - Des logements qui s'adaptent aux **évolutions des modes de vie** : les espaces communs partagés et les **logements intergénérationnels** sont de plus en plus répandus. La **mobilité partagée** réinterroge aussi la création systématique de parkings dans les logements ;
 - Des logements qui s'adaptent à l'évolution des structures familiales et au vieillissement de la population : les logements pourront être **modulables** pour les familles recomposées et les personnes âgées ;
 - La **propriété privée des logements et du foncier évolue** : la culture française de la propriété individuelle et du pavillon évolue, on s'oriente de plus en plus vers la fin de la transmission d'un patrimoine lié à la pierre et du logement comme objet économique.



Objectif 1

Garder une « vraie nature », anticiper et mieux gérer l'espace et retrouver de grands espaces en ville (par opposition à la densification vécue comme une accumulation subie)

UN PRÉALABLE :

définir ce qu'est la nature

Une nature qui favorise la biodiversité

Recenser les zones de « vraie » nature

SUR CETTE BASE, FAVORISER PLUSIEURS ACTIONS :

ENCOURAGER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

- Créer des lieux de vie pour les espèces animales
- Avoir des réserves naturelles fermées au public
- Reconstituer des espaces naturels via la reconversion de friches
- Transformer certaines zones inondables en zones naturelles libres

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS

- Prévoir des règles d'urbanisme pro-nature
- Inclure des mécanismes incitatifs (subvention ? exonération ?)
- Reconstituer des espaces naturels, sanctuariser les espaces verts existants (le Burck, le parc de la Mairie etc.)
- Encourager le développement des jardins partagés

CONTRAINdre LES ACTEURS PRIVÉS

- Planter des arbres ayant plus de 10 ans sur les nouveaux projets
- Mutualiser les espaces verts de plusieurs résidences pour faire de grands parcs
- Ne pas penser que logement : demander des espaces naturels aux projets de bureaux et de commerces

Objectif 2

**Anticiper le changement climatique (au niveau des ressources),
trouver de réelles solutions (pas de solutions ayant des effets non désirés)**

UN PRÉALABLE :

avoir une idée claire de ce
qui va nous arriver

Quel est le scénario
scientifiquement probable
d'évolution du climat sur le
territoire de Mérignac ?
Quels impacts ?

SUR CETTE BASE, FAVORISER PLUSIEURS ACTIONS :

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES

- Développer les réseaux de chaleur pour les projets neufs, ainsi que pour l'existant (géothermie ? bois ?)
- Réhabiliter les bâtiments existants et travailler sur leur isolation énergétique
- Favoriser le solaire partout : toits, parkings, immeubles publics, etc.
- Etudier l'éolien de proximité
- Développer la conception bioclimatique des bâtiments

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE TOUS

- Tri des déchets
- Réinstaller la consigne pour le verre et l'étudier pour d'autres matériaux potentiels
- Récupérer les ressources et l'énergie dans une logique circulaire (eaux de pluie, chaleur, énergie humaine, etc.)

IMPULSER DES POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES

- Exemplarité des collectivités sur leurs achats et leurs projets
- Favoriser les filières locales (bois notamment)
- Impulser la végétalisation des espaces publics pour réduire les effets d'îlots de chaleur
- Mettre en place des plans de formation pour changer les habitudes de tous



Objectif 3

Anticiper l'évolution des structures familiales et du vieillissement de la population et encourager la mixité sociale et intergénérationnelle pour faire société.

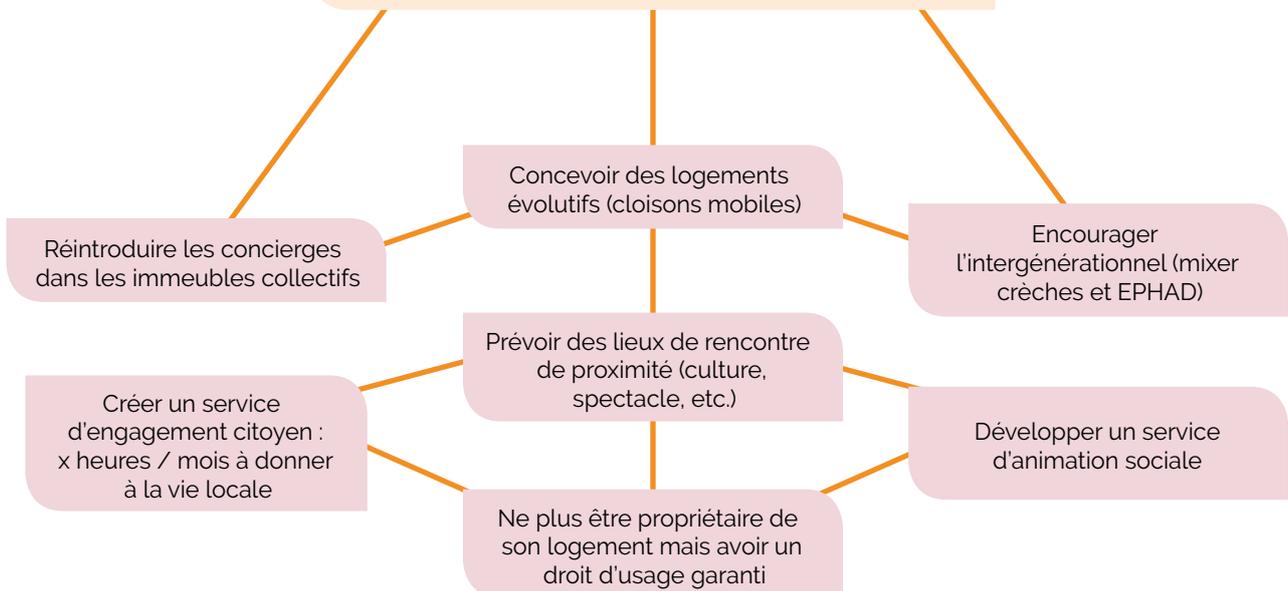
UN PRÉALABLE :

une réelle volonté politique avec des engagements contraignants pour rendre obligatoire la mixité d'usages des îlots (logements, équipements publics, commerces...)



SI CE PRÉALABLE EST REMPLI,

les participants expriment plusieurs pistes d'actions variées :



COMMENT GRANDIRONT NOS PETITS ENFANTS ?



Quel sera le modèle éducatif de demain ? Quel rôle jouera l'école dans l'éducation de nos enfants de la maternelle à l'entrée dans l'âge adulte ? Quelle place des parents, grands-parents et autres éducateurs dans le développement de nos enfants ? Comment seront pris en charge les enfants de moins de 3 ans et comment évolueront les temps périscolaires ? Comment le numérique influera sur le développement socio-éducatif de nos enfants ?

Pour répondre à ces questions, de nombreux sujets ont fait l'objet de débats en groupes de travail : l'accès à l'école, l'égalité des chances, le contenu des enseignements, la transmission de valeurs, les supports d'apprentissage, le rôle social de l'école, l'accueil de la petite enfance, les études supérieures, etc.



LE REGARD DES EXPERTS



ISABELLE DEPAIRE ET PHILIPPE GUILLEM, Réseau Canopé

Placé sous tutelle du ministère de l'Éducation

Nationale, Réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimé, web, mobile, TV),

répondant aux besoins de la communauté éducative. Acteur majeur de la refondation de l'école, il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.



DIDIER HEINTZ, association NAVIR

Didier Heintz, est architecte, designer d'espaces pour la petite enfance. Il est le cofondateur de l'association NAVIR, Enfants, Adultes, Environnement. Ses deux passions sont donc l'architecture et la petite enfance. Dans ses chroniques, il nous parle d'espace, d'aménagements au service de l'épanouissement des enfants.

- Actuellement, il apparaît nécessaire de favoriser davantage les opportunités de **créativité**, à travers l'ouverture de l'école à divers champs de l'environnement et de la société et via un aménagement de l'espace propice et créatif.
- L'ouverture de l'école aux champs de l'environnement et de la société est un enjeu d'avenir (l'aménagement, l'art, etc.). Le système éducatif actuel est perçu comme trop scolaire, compétitif et déconnecté des réalités. Il faut donc **ouvrir les portes de l'école** et faire en sorte qu'elle soit elle-même plus proche des

réalités de la société. L'enjeu étant de ne pas créer des environnements isolés et aseptisés.

- L'école pourrait davantage être **intergénérationnelle**. Tout le monde apprend continuellement de chacun, d'où le concept de **société apprenante**. Il s'agit donc de favoriser toutes sortes d'échanges intergénérationnels.
- Le **numérique** inquiète autant qu'il fascine, il implique un déplacement des compétences et représente, pour certains, une véritable opportunité de développer la créativité de chacun. L'utilisation du numérique doit toutefois être raisonnée, il faut donc définir le cadre dans lequel il peut servir l'éducation des enfants.
- Le **lien entre habitat, urbanisme et éducation** est à renforcer via un **apprentissage de l'espace** et un respect de celui-ci.



Objectif 1

Permettre à l'enfant de se déplacer et d'évoluer en ville

AMÉNAGEMENT NÉCESSAIRE DES ESPACES ET CHEMINEMENTS

- Trajets et espaces piétons sécurisés
- Trajets cyclables sécurisés
- Transports en commun
- Lieux de vie et de culture accessibles



CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS ET DES HABITUDES

- Sensibilisation des parents
- Développement des déplacements doux
- Réduction de la vitesse des véhicules motorisés



NOUVEAU MODÈLE DE PRATIQUES DE LA VILLE

- Responsabilité de tous
- Sécurité et accessibilité pour tous les enfants (avec ou sans handicap), personnes à mobilité réduite et personnes fragiles



APPRENTISSAGE DE LA VILLE POUR LES ENFANTS

- Apprentissage de la prudence & de la vigilance
- Possibilité de faire confiance à l'enfant



DROIT À LA VILLE POUR TOUS

Proposer une coéducation cohérente et réaliste



FOCUS SUR LA NOTION DE COEDUCATION

La coéducation est un concept qui consiste à éduquer/transmettre un savoir dans des milieux différents (à l'école, à la maison, au centre de loisirs, au club de sport...) et par des personnes différentes (enseignants, parents, grands-parents, éducateurs, animateurs...).

La coéducation implique également que l'enfant n'est pas le seul apprenant, il participe à l'apprentissage de ses

aînés, de ses pairs. L'expérience collective, l'autonomie et l'émulation par le groupe sont privilégiées dans la coéducation.

Ce concept implique une coopération entre les parents et les professionnels de l'éducation (enseignants, éducateurs, animateurs...).

GOVERNANCE & OUTILS

- Investir dans l'éducation
- Evaluer rigoureusement les résultats des politiques de l'éducation
- Consulter des praticiens

ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE CONTENU DES APPRENTISSAGES

- Faire intervenir des éducateurs en complément des enseignants
- Favoriser l'éveil à la culture et l'intervention d'artistes
- Repenser les sanctions (services à la communauté)
- Favoriser les liens avec les acteurs associatifs, sportifs et culturels, les acteurs de l'éducation populaire
- Apprendre la pédagogie

ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA FORME DE L'ÉCOLE

- Repenser l'organisation des classes et des rythmes scolaires
- Favoriser la coopération plutôt que la concurrence
- Ouvrir l'école à la ville, au tissu associatif, à l'éducation populaire
- Communiquer sur les contenus scolaires

MENTALITÉS & PRATIQUES

- Reconnaître le professionnalisme des enseignants
- Rencontres intelligentes entre parents et enseignants
- Valoriser toutes formes d'éducation (éducation scolaire, éducation populaire, éducation intergénérationnelle, éducation familiale)
- Intégrer les changements de pratiques liés à l'évolution de la société (développement du télétravail, place des parents, des grands-parents dans l'éducation des enfants...)

CONDITIONS DE LA COÉDUCATION POUR TOUS LES ENFANTS



QUELS TYPES D'ÉDUCATION ?

- **éducation scolaire** : transmission de savoirs dans le cadre du système scolaire
- **éducation familiale** : processus par lequel une famille élève et éduque un enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge adulte
- **éducation populaire** : courant de pensée qui cherche à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture

dite populaire. Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter. Plusieurs organismes promeuvent ce type d'éducation (Ligue de l'enseignement, les Francas, les Céméas, Léo Lagrange, les PEP, l'UFCV...).

- **éducation intergénérationnelle** : concept qui favorise les échanges de savoirs entre plusieurs générations (enfants/grands parents ; jeunes enfants/adolescents...)



Objectif 3

Favoriser le développement d'une société apprenante pour tous, à tous âges

OUVERTURE AUX AUTRES

- Développer les échanges intergénérationnels entre crèches et maisons de retraite
- Favoriser les rencontres entre publics avec ou sans handicap(s)
- Promouvoir une société inclusive

ACCÈS AUX SAVOIRS

- Aller vers la gratuité des formations
- Favoriser l'accès pour tous à des bases documentaires universelles
- Favoriser l'accès à des structures culturelles publiques pour tous
- Investir dans l'éducation pour tous (publics avec ou sans handicap)
- Rendre visibles les productions des enfants

CONDITIONS POUR UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE

VALORISATION DE TOUS LES PARCOURS DE VIE

- S'émanciper d'une mentalité de compétition
- Faire des périodes de transition des opportunités de transmission
- Apprendre à échouer
- Faciliter la réorientation



Objectif 4

Définir l'opportunité du numérique pour les enfants et les plus grands

TRANSPARENCE

- Manque de clarté des GAFA
- Questions démocratique et juridique

APPRENTISSAGE

- Connaître et apprendre le fonctionnement des outils numériques
- Être informé et connaître les réseaux sociaux
- Développer l'offre de formation sur le numérique et les réseaux sociaux
- Développer des jeux éducatifs

ACCÈS

- Garantir un accès et des moyens au numérique pour tous
- Sans accès, croissance des inégalités
- Développement d'offres d'accès de style web-cafés

REGARD CRITIQUE

- Connaître les écueils du net
- Apprendre à trier les informations (enfants et adultes)

OPPORTUNITÉS POUR L'AVENIR

ÉCHANGES

- Possibilités de rapprochement et de lien social pour tous

FORMATIONS

- Ateliers digitaux ouverts à tous
- Télé-enseignement, pour un apprentissage modulable aux capacités et envies de tous



SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE MÉRIGNAC 2050



CE QU'IL FAUT RETENIR DES DÉBATS

TOMATES

État des lieux partagé

- Des habitants qui souhaitent maîtriser leur alimentation, manger sainement et en respectant l'environnement
- Un manque de confiance vis-à-vis de la grande distribution et de l'agriculture conventionnelle, suscitant un besoin de transparence
- Le sentiment que la sensibilisation et la formation est un préalable essentiel à la responsabilisation des producteurs et des consommateurs

Enjeux de l'agriculture et de l'alimentation

- La préservation des ressources (l'eau, les sols, la biodiversité, etc.)
- Le développement de modèles agricoles alternatifs à la production conventionnelle et leur encadrement réglementaire (agriculture paysanne, urbaine, biologique, etc.)
- La généralisation d'une alimentation bio, locale, de saison et équitable vis-à-vis des producteurs
- L'accès pour tous à une alimentation de qualité

Pistes pour 2050

- Concevoir des systèmes de partage, de gestion et de traitement de l'eau dans une approche durable de la ressource
- Inciter les consommateurs à avoir un comportement responsable à travers une communication ciblée et des aides financières
- Planifier l'aménagement du territoire de manière à privilégier l'agriculture urbaine
- Renforcer la transparence des produits agricoles et mener des actions de sensibilisation sur le « bien manger », le gaspillage alimentaire, la santé, le goût, etc.

HABITAT

État des lieux partagé

- La développement de la ville est nécessaire pour répondre aux besoins en logements mais la densification ne doit pas passer uniquement par des immeubles de hauteur
- La qualité de vie des habitants est en partie liée à la proximité des services, des commerces, des emplois et des espaces verts
- Si la voiture individuelle est limitée, il faut développer les transports alternatifs

Enjeux de l'habitat

- La renaturation de la ville (végétalisation des espaces publics et des opérations de logements)
- L'efficacité énergétique des logements neufs
- L'adaptation des logements aux évolutions des modes de vie (habitat partagé, intergénérationnel, modulable, etc.)
- La mixité sociale et fonctionnelle des quartiers (équipements, commerces, services, etc.)
- L'intégration des alternatives à la voiture dans les nouveaux logements

Pistes pour 2050

- Garder une vraie nature, pas une nature artificielle, anticiper et mieux gérer l'espace, retrouver de vrais espaces en ville (encourager la biodiversité locale, engager les acteurs publics, contraindre les acteurs privés)
- Anticiper le changement climatique par des solutions vertueuses
- Anticiper l'évolution des structures familiales et du vieillissement de la population, encourager la mixité sociale et intergénérationnelle pour faire société (logements évolutifs, lieux de proximité et de rencontre, etc.)

PETITS-ENFANTS

État des lieux partagé

- L'école actuelle encourage les comportements scolaires et compétitifs plutôt que la coopération et la créativité
- Le système éducatif a besoin de s'ouvrir sur l'extérieur et de mieux se connecter à son environnement
- La transition numérique nécessite une formation à tous les âges
- L'aménagement de l'espace a une influence sur l'épanouissement

Enjeux de l'éducation des enfants

- L'autonomie et la liberté des enfants dans les processus d'apprentissage
- Le partage d'un socle de valeurs communes au sein des établissements scolaires
- La formation professionnelle, ses débouchés sur le marché du travail et la possibilité de se réorienter
- L'aménagement d'espaces dédiés à la petite enfance
- La transmission de l'envie d'apprendre et de la curiosité intellectuelle

Pistes pour 2050

- Permettre à l'enfant de se déplacer et d'évoluer en ville (créer des espaces sécurisés et accessibles, des cheminements adaptés)
- Proposer une coéducation cohérente et réaliste (adapter le contenu des apprentissages et la forme des enseignements)
- Favoriser le développement d'une société apprenante pour tous, à tous âges (valoriser tous les parcours de vie)
- Définir l'opportunité du numérique pour les enfants et les plus grands (ateliers digitaux ouverts à tous, téléenseignement, codage, etc.)

Participez !

Visitez notre site merignac.com et téléchargez notre application

ICI Méridnac 

